



DIOCESE DE LYON

L'EQUIPE D'ANIMATION PASTORALE (EAP)

Ce document annule et remplace le paragraphe B.3.1 du document III D 2.4 - Orientations pour la conduite des paroisses du diocèse de Lyon 2014

L'équipe d'animation pastorale (EAP)

Collaborateur de l'évêque, le curé reçoit personnellement la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses. Il n'assurera pas seul l'exercice de cette charge mais s'entourera d'autres personnes qui constituent avec lui l'équipe d'animation pastorale.

Visée générale :

Ayant le souci d'aider le curé à remplir au mieux la mission qui lui est confiée, les membres de l'EAP discernent avec lui les appels de l'Esprit pour mettre en œuvre le projet pastoral missionnaire dans le cadre des orientations diocésaines.

Si la paroisse n'a pas déjà un projet pastoral missionnaire, ou s'il convient de le renouveler, l'EAP élaborera ce projet ; le curé étant libre d'associer pour cela un plus grand nombre de personnes.

Composition :

L'EAP est composée d'un nombre restreint de membres : trois à huit en plus du curé. Ils seront choisis en fonction de la vitalité de leur foi, de leur sens de l'Eglise, de leur ancrage local, de leur capacité à discerner, à dialoguer et à collaborer.

Les membres de droit sont : le ou les vicaires, le "coordinateur" de la paroisse.

Sur invitation du curé, les autres ministres ordonnés, les LEME ou religieux engagés dans la pastorale paroissiale peuvent être membres de l'EAP.

Les autres membres sont appelés par le curé après consultation des membres de droit. La durée de leur mandat est de trois ans, renouvelable deux fois. Il est bon qu'un envoi liturgique soit célébré avec la communauté paroissiale.

En cas de changement de curé, l'EAP sera contactée par le VGT si possible plusieurs mois en amont. Elle lui fournira une présentation de la paroisse dans ses grandes lignes et son avis sur le profil souhaitable du nouveau pasteur. Après l'arrivée de celui-ci, l'EAP restera en place trois mois avant son éventuel renouvellement.

Cas d'un curé ayant la charge de plusieurs paroisses

Si un curé a la charge de plusieurs paroisses, plusieurs types de fonctionnement sont possibles.

- Une équipe d'animation inter-paroissiale (EAIP) pour l'ensemble.
- Une EAP dans chaque paroisse, sans EAIP.
- Une EAIP coordonnant les EAP paroissiales.

Ce choix sera fait en fonction des caractéristiques des paroisses, de l'historique, des forces vives en présence, etc.

Rôle :

L'EAP élabore les projets pastoraux, et fait en sorte qu'ils soient mis en œuvre. Mais les membres de l'EAP ne sont pas chargés de tout faire. Grâce à des temps de relecture, et sous la conduite de l'Esprit Saint, ils discernent les actions à mener et assurent le suivi de celles qui sont en cours. En lien avec les différents services de la paroisse, ils s'assurent que les équipes concernées soient bien informées et coordonnées.

L'EAP porte le souci de la communion dans la paroisse ou dans l'ensemble interparoissial. Sa priorité doit être l'évangélisation. Elle veille à la mise en œuvre d'une pastorale kérygmatique. Elle réfléchit à la façon dont la paroisse peut vivre les conversions pastorales nécessaires pour être attentive aux besoins de tous ; non pas simplement les besoins de ceux qui en sont déjà membres mais de tous les autres. L'EAP résiste à la tentation d'une pastorale qui ne chercherait qu'à maintenir

l'existant. Elle est à l'écoute des réalités locales, et attentive à toutes les formes de pauvreté : matérielle, sociale, morale, spirituelle...

Fonctionnement :

Les réunions de l'EAP commencent par un temps substantiel de prière. Celui-ci peut prendre plusieurs formes : temps de louange, prières spontanées, prière d'un office de la liturgie des heures, temps d'adoration, temps de partage de la Parole, etc. Il est très souhaitable de prévoir un temps où chacun peut partager un événement passé dans lequel il reconnaît un signe de l'Esprit Saint pour la communauté paroissiale, ou pour lui-même. A partir de cet échange peut surgir une inspiration, une idée, un projet.

L'EAP a voix consultative. C'est donc au curé qu'il revient de prendre les décisions. Mais l'EAP ne doit pas être vue comme une instance simplement chargée de mettre en œuvre les directives du curé. Bien entendu, celui-ci peut arriver avec des projets pour lesquels il demande l'avis des membres de l'EAP. Mais il s'agit surtout d'opérer un travail de discernement collectif à l'écoute de l'Esprit Saint. Cela passe par une grande qualité d'écoute mutuelle. Parfois il y aura unanimité, parfois les avis seront partagés. Il revient au curé de récolter le fruit de ce discernement collectif et de conclure, ou de reporter la décision si celle-ci n'est pas mûre.

L'ordre du jour est établi sous la responsabilité du curé. Il préside les réunions mais peut demander à quelqu'un d'autre d'animer. S'il faut veiller à respecter l'ordre du jour, il faut également être ouvert aux questions non prévues que l'Esprit Saint peut susciter. Une personne sera chargée d'établir un compte rendu précisant en particulier les responsables des actions à mener.

Pour être efficace, l'EAP doit se réunir fréquemment, idéalement toutes les semaines ou tous les quinze jours. Il ne faudrait pas aller au-delà d'une régularité mensuelle.

Une fois par an, après avoir élaboré l'ordre du jour, l'EAP rencontre les membres du CPP. Elle reçoit également, au minimum une fois par an, le trésorier de la paroisse ou un membre du CPAE.